



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Acrobatik Dance est une association Loi 1901 à but non lucratif.
Le présent règlement est applicable aux adhérents d'Acrobatik Dance.
Il entre en vigueur le 4 septembre 2023, il annule et remplace tout règlement intérieur précédent.

Description de l'établissement :

Acrobatik Dance propose à ses adhérents la pratique de la pole dance et du cerceau aérien en cours collectifs ou particuliers.

Cette installation comprend :

- Une salle de cours au rez de chaussée avec vestiaire.
- Une salle de cours à l'étage avec salle de bain.

Les cours ont lieu à l'adresse suivante :

17 bis rue Gomot
63200 RIOM

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte de l'école est l'affaire de tous.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

INSCRIPTIONS

Pièces à fournir :

- Remplir le bulletin d'adhésion.
- Un certificat médical de moins de trois mois attestant l'aptitude de la personne à la pratique de la pole dance (bien spécifier « POLE DANCE ET ACTIVITE GYMNIQUE » et non fitness, danse ou escalade ... À remettre dans un délai d'un mois après le 1er cours à compter du 1^{er} septembre 2023).
- Pour les mineurs, l'inscription est à remplir par le représentant légal.
- Règlement de la cotisation annuelle de 20€
- La totalité du règlement de l'abonnement choisi en indiquant au verso des chèques le nom de l'élève.

Acrobatik Dance n'engage aucunement sa responsabilité pour le cas où l'élève participerait à un cours sans certificat médical valide et sans assurance de responsabilité civile.

RÈGLES ET RESPONSABILITÉ - Le participant s'engage :

- A informer son professeur et le studio de tout problème physique, maladie ou blessure déjà existant(e).
- Respecter les horaires, effectuer les échauffements et les étirements pour prévenir les blessures. Tout élève se présentant avec plus de 10 minutes de retard ne sera pas accepté en cours. **Aucun remboursement total ou partiel ne sera envisagé en cas de retard de l'élève ou de son refus par l'enseignant.**
- Respecter les autres participants.
- Rester toujours vigilant(e) et concentré(e) pendant l'exécution des mouvements, même ceux acquis.
- A écouter, regarder attentivement et respecter les consignes des professeurs ou invités extérieurs concernant la sécurité, l'exécution des mouvements et les figures que le participant peut effectuer ou non.
- Ne jamais effectuer un mouvement nouveau ou dangereux sans parade.
- Ne pas s'appliquer de cosmétique gras (crème, lait ou d'huile corporelle) sur le corps avant le cours.
- A ne pas tenter de mouvements ou figures qui ne seraient pas demandé au préalable par le professeur.
- A avoir une assurance de responsabilité civile personnelle.

LES COURS

- Aucun spectateur ne sera admis pendant les cours. Les parents participants aux cours devront prendre leurs dispositions pour faire garder leurs enfants.
- Les spectateurs seront autorisés dans le cadre d'événement spéciaux ou de soirées à thèmes (pole party).
- À tout moment, selon la fréquentation des élèves aux différents cours, Acrobatik Dance peut décider d'un changement d'horaires afin d'apporter un meilleur fonctionnement.
- En dessous de quatre élèves inscrits, le cours ne sera pas assuré et les adhérents seront informés.
- Une telle annulation pourra en particulier intervenir si moins de quatre élèves sont inscrits, en cas d'empêchement du professeur ou en cas de problème inhérent au local d'Acrobatik Dance.
- Les cours non annulés avant minuit la veille, sont considérés comme dus.
- L'ouverture des portes du studio se fera 5 minutes avant le début du cours.
- Les appareils photos et vidéos par téléphones portables ne sont autorisés que lors des événements privés, des « pole parties », des stages et des soirées spectacle. Ils sont tolérés pendant les cours, dans la limite du raisonnable, et à des fins d'améliorations personnelles.
- Le paiement des cours s'effectue sur place en fin de séance soit en espèces, carte bancaire ou par chèque.
- L'annulation d'un cours ne peut donner droit à aucune autre compensation que le re-crédit du cours sur l'abonnement des clientes inscrites.

PERIODE DE PANDEMIE

Dans le cas où une fermeture administrative serait imposée à Acrobatik Dance empêchant de proposer les cours en présentiels, des cours en visio seront proposés.

Compte tenu du fait que la pandémie n'est plus reconnue comme cas de force majeure, aucun remboursement ne sera proposé. Cependant, en cas de fermeture prolongée, le bureau de l'association pourrait décider un report des abonnements comme cela a pu être fait pour l'année 2020-2021.

EXCLUSIONS

Un élève peut être exclu pour les motifs suivants :

- Matériel détérioré ou dérobé.
- Comportement dangereux **non-respect des règles de sécurité en cours.**

- Propos irrespectueux envers les autres élèves.
- Les propos irrespectueux envers les professeurs visant à mettre mal à l'aise les autres participants ou les membres de l'équipe, ne seront pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion sans remboursement.
- Non-respect du règlement intérieur.
- Non présentation du certificat médical dans le mois suivant l'inscription.

LES CARTES DE COURS ET ABONNEMENTS

- Les cartes d'abonnement sont nominatives et ne sont valables que pour leur titulaire.
- Le règlement d'un abonnement doit être versé en totalité au moment de l'inscription.
- Une cotisation annuelle de 20€ sera à régler au moment de l'inscription.
- Le paiement d'un abonnement peut être réglé en quatre mensualités maximum.
- **Tout règlement versé à Acrobatik Dance est définitivement acquis.**
- Les cartes de 10 cours sont valables 4 mois à partir de leur date d'achat.
- Les cartes de 20 cours sont valables 6 mois à partir de leur date d'achat.
- Les abonnements trimestriels sont valables que pour leur période définie comme suit :
 - 1^{er} trimestre : du 4 septembre au 26 novembre 2023.
 - 2^{ème} trimestre : du 27 novembre 2022 au 18 février 2024.
 - 3^{ème} trimestre : du 19 février 2024 au 19 mai 2024.
 - 4^{ème} trimestre : du 20 mai 2024 au 4 août 2024.
- Les cartes de 10, 20 cours et abonnements trimestriels ne sont utilisables que pour les cours collectifs réguliers.

ABONNEMENTS TRIMESTRIELS ET ANNUELS

Si vous êtes détenteur d'un abonnement, vous devez choisir vos cours hebdomadaires. Il ne sera pas possible de modifier ce choix de cours dans le courant de l'année.

En cas d'absence répété (2 fois de suite) sans annuler 24h à l'avance votre inscription, il pourra être décidé la suspension de votre abonnement pour une durée d'un mois.

Cette suspension ne peut donner droit à aucune compensation, les annulations de dernière minute, nuisent à la bonne organisation des cours.

ABONNEMENTS ANNUELS

L'abonnement annuel débute le 4 septembre 2023 et se termine le 4 août 2024.

Vous avez le choix entre 4 types d'abonnements :

- Le Fireman : 1 cours par semaine.
 - Le Running man : 2 cours par semaine.
 - Le Superman : 3 cours par semaine.
 - Le Batman : 4 cours par semaine.
- ➔ Vous pouvez dans l'année basculer d'un abonnement à un autre plus élevé en termes de cours, mais vous ne pourrez pas basculer d'un abonnement à un autre moins élevé.
- ➔ Le différentiel de tarif entre les abonnements sera calculé sur le tarif de l'abonnement trimestriel déduction faite du montant versé au prorata de l'abonnement annuel
- ➔ Vous devez choisir vos cours hebdomadaires que vous fréquentez.

Il ne sera pas possible de modifier ce choix de cours dans le courant de l'année.

- En cas d'absence répété (2 fois de suite) sans annuler 24h à l'avance votre inscription, il pourra être décidé la suspension de votre abonnement pour une durée d'un mois.
Cette suspension ne peut donner droit à aucune compensation.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

En fonction de l'affluence de certains cours, Acrobatik Dance se réserve le droit de modifier la thématique du cours afin d'adapter l'offre de cours à la fréquentation de ceux-ci.

Aucun remboursement ni report de cours (à la demande de l'élève) ne sera effectué, quel qu'en soit le motif.

Périodes de fermeture de l'association :

Acrobatik Dance sera fermé pendant les périodes suivantes – *sous réserve de modifications* :

- Du 30 octobre au 5 novembre 2023 (reprise des cours le 6 novembre 2023)..
- Du 22 décembre 2023 au 1 janvier 2024 (reprise des cours le 2 janvier 2024).
- Du 26 février 2024 au 3 mars 2024 (reprise des cours le 4 mars 2024).
- Du 22 au 28 avril 2024 (reprise des cours le 29 avril 2024).
- Il n'y a pas cours les jours fériés.
- Du 5 août au 1^{er} septembre 2024.

Les jours de fermeture sont pris en compte dans la durée de validité des cartes d'abonnements, des abonnements annuels et trimestriels.

Ces dates de fermeture sont indicatives et pourront être modifiées selon la fréquentation des cours.